RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

Assistants de langue française — Fiche-destination 2026-2027

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

- L'accord entre la France et l'Equateur a été signé en 2002.
- Chaque année, 3 à 4 postes sont proposés.

Critères d'éligibilité spécifiques à l'Equateur	• **Nationalité** : française • **Âge** : entre 20 et 35 ans au 31/12/2026 • **Niveau de langue** : B1 en espagnol • **Statuts acceptés** : étudiants, anciens assistants de langue, jeunes diplômés (voir ci-dessous) • **Scolarité :** ➢ Scolarité secondaire effectuée en majorité dans un établissement français (en France ou à l'étranger) ➢ Inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français obligatoire (sauf dérogation, voir ci-dessous) • **Niveau d'études et disciplines acceptées :** avoir validé, au moment du dépôt du dossier, **au minimum une L3** dans l'une des disciplines suivantes : ➢ Didactique des langues, FLE ➢ LLCE, LEA ➢ Lettres (modernes/classiques), philosophie ➢ Linguistique, sciences du langage ➢ Sciences humaines et sociales : droit, relations internationales, histoire, géographie, économie, sciences politiques, sociologie, ethnologie/anthropologie, etc. ➢ Sciences de l'éducation, métiers de l'enseignement et de la formation ➢ Commerce, gestion ➢ Tourisme • **Profils privilégiés** : FLE, didactique des langues, ou encore alliant didactique des langues et sciences sociales / commerce-gestion **Dérogation** : sont exemptés de justificatif de statut étudiant : • **les candidats ayant été, ou étant actuellement assistants de langue française**, qui devront fournir au moins une lettre de recommandation d'un ancien ou actuel établissement d'exercice dans leur dossier de candidature *(dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »)*

Assistants de langue française — Fiche-destination 2026-2027

Critères d'éligibilité spécifiques à l'Equateur	• **les titulaires d'un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur français dans une des disciplines ci-dessus, obtenu entre 2024 et 2026**, qui devront fournir au moins une lettre de recommandation d'un ancien ou actuel professeur, tuteur de stage ou employeur dans leur dossier de candidature *(dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »)* Ces candidats devront également fournir un justificatif de niveau de langue (certification, attestation, relevé de notes de cours de niveau B1 ou plus, preuve de séjour long dans un pays hispanophone), sauf si le candidat est/a été assistant dans un pays hispanophone *(dans le champ « diplôme / certificat » de la langue concernée dans la section « Formation »)*.
Villes ou régions d'affectation	**Quito.** Les villes d'affectation peuvent varier d'une année sur l'autre.
Établissements	**Établissements d'enseignement supérieur.** La plupart des universités d'accueil attendent des assistants français qu'ils assument une tâche d'enseignement plus que d'accompagnement dans l'apprentissage de la langue. **Etablissements scolaires de niveau primaire et secondaire**. Des disciplines non-linguistiques (DNL) en français ont été introduites dans les établissements scolaires partenaires du programme. L'assistant jouera un rôle d'appui à la fois aux professeurs de FLE et aux professeurs de DNL en français, et contribuera au renforcement des liens et de la cohérence de l'enseignement entre cours de FLE et cours de DNL.
Temps de travail et de congés	**De 20 à 36 heures par semaine** (dont 4h à 10h de préparation), variable selon les établissements. Congés selon le calendrier de l'établissement d'accueil.
Calendrier	**Publication des résultats :** France Éducation international informera les candidats de la suite donnée à leur candidature **à partir du mois de mai 2026**. **Contrat :** 10 mois en moyenne (de mi-août 2026 à mi-juin 2027 ou d'octobre 2026 à fin juillet 2027), variable en fonction du calendrier de chaque établissement.
Rémunération et aides	**Rémunération mensuelle :** 720 USD à 1100 USD (de 670€ à 1025€ environ). La rémunération peut varier selon l'établissement, le niveau d'études de l'assistant, le nombre d'heures effectuées et le nombre de jours de congés. Il est vivement recommandé aux assistants de prévoir une somme d'argent suffisante pour financer les premiers mois sur place (environ 2000€ ou l'équivalent en USD). Le délai minimum pour formaliser le contrat avec l'établissement et percevoir le premier salaire est de 2 mois. Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.
Statut de l'assistant	L'assistant a le statut de travailleur indépendant.

Assistants de langue française — Fiche-destination 2026-2027

Permis de travail et visa	**Visa de type « Résidence temporaire – Volontaire »**. Frais de visa : 250 USD (~230€). Démarches à effectuer avant le départ, auprès du Consulat d'Équateur en France.
Couverture sociale	L'assistant **devra** souscrire, à ses frais, une assurance maladie-décès-rapatriement et responsabilité civile.
Formation	France éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française un module de formation en ligne, gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme FEi+.
Liens utiles	Ambassade d'Équateur à Paris : www.cancilleria.gob.ec Ambassade de France en Équateur : www.ambafrance-ec.org Réseaux sociaux du Service des assistants de langue et de la mobilité : *Instagram:* @franceenequateur *X :* @FranceEquateur *Facebook :* @embajadadefranciaenecuador Réseaux sociaux du programme d'échange d'assistants de langue :
Reconnaissance de l'expérience	Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site Internet de France Éducation international.
Renouvellement de contrat	Les renouvellements de contrat pour une deuxième année consécutive en Équateur ne sont possibles qu'à titre exceptionnel car la priorité est accordée aux nouveaux candidats. L'établissement d'accueil devra impérativement en faire la demande auprès de l'ambassade de France à Quito.

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Seuls France Éducation international et les instances étrangères décident du choix des candidats retenus. L'inscription au programme ne conduit pas automatiquement à leur sélection.

Version décembre 2025
Contact : assistant@france-education-international.fr.
En raison du grand nombre de courriels que nous recevons, les questions traitées sur les fiches-destinations ou sur le Robot conversationnel ne seront pas prioritaires.